

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Mardi 10 avril 2012

Nombre de membres présents ou représentés :

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le dix avril deux mil douze, à vingt heures, à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en session ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaient présents :

**Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,
Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,
Monsieur Alain FRIZON, Adjoint,
Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,
Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller,
Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,
Madame Marianne BLANCHARD, Conseillère,
Madame Françoise LANCELEUR, Conseillère,
Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,
Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller,**

Etaient absents excusés :

**Monsieur Christian HEDUY, Conseiller, pouvoir à Monsieur Jean-Claude THIBAUT,
Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère, pouvoir à Madame Marianne BLANCHARD
Monsieur Daniel WAWRZYNSKI, Conseiller, pouvoir à Monsieur Daniel DELRANC**

Etait absent

Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Claude THIBAUT,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 mars 2012

Le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2012 a été adressé au préalable à chaque Conseiller Municipal.

Monsieur Claude LEFEBVRE tient à préciser que la menace de fermeture de classe était due non à la fréquentation intérieure à la moyenne nationale mais à une baisse d'effectif.

Cette précision apportée, le procès verbal est adopté à l'unanimité et les conseillers présents à cette séance ont signé le registre des délibérations.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Claude LEFEBVRE indique que des inscriptions prévisibles de 16 enfants amèneraient l'Inspection d'académie à donner un avis favorable au maintien de la classe.

Monsieur le Maire donne la parole au doyen d'âge pour la présentation des comptes administratifs eau-assainissement-commune.

2012/010 Présentation du compte administratif 2011 eau

Le compte administratif du service de l'eau potable 2011 laisse apparaître un excédent global de **213 030,21 €**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THIBAUT, doyen d'âge et hors la présence de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le compte administratif EAU 2011.

2012/010 bis Approbation du compte de gestion 2011 service de l'eau

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE et DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012/011 Présentation du compte administratif 2011 du service assainissement

Le Compte administratif du service assainissement 2011 laisse apparaître un excédent global de **432 092,77 €**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THIBAUT, doyen d'âge et hors la présence de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le compte administratif ASSAINISSEMENT

2012/011 bis Approbation du compte de gestion 2011 service de l'assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE et DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012/012 Présentation du compte administratif 2011 commune

Le compte administratif de la commune 2011 laisse apparaître un excédent global de **1 638 857,20 €**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THIBAUT, doyen d'âge et hors la présence de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire, après en avoir délibéré valablement à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2011 de la commune.

2012/012 bis Approbation du compte de gestion 2011 commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE et DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012/013 Affectation des résultats de l'exercice 2011 commune

- **Considérant 2011,**
 - . Le résultat comptable de s'élevant à +228 286.97 €
 - . Le report à nouveau 2010 +1 664 539.09 €
 - . Le solde d'exécution d'investissement 2011 de +265 229.45 €
 - . Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 155 898.00 €
 - . Les restes à réaliser en recettes 101 855.00 €
 - . Le déficit cumulé d'investissement 2010 de -519 198.31 €
- **Constate,**
 - . Que le déficit cumulé d'investissement s'élève à 253 968.86 €
 - . Que le besoin de financement cumulé d'investissement est de 1 308 011.86 € compte tenu des restes à réaliser
- **Décide d'affecter,**
 - . La somme en réserve au compte 1068 de 253 968.86 €
 - . La somme de 1 638 857.20 € au report à nouveau (compte 002)

2012/014 Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de retenir pour 2012 les mêmes taux qu'en 2011 soit :

	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'Habitation	19 ,59	297 376
Foncier Bâti	21,53	472 799
Foncier non Bâti	72,62	29 992
Cotisation Foncière des Entreprises	18,03	297 495

Le conseil municipal après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres

- **DECIDE** de retenir les taux de référence 2011 pour l'exercice 2012.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération.

2012/015 Budget primitif 2012 eau,

Monsieur le Maire propose :

- Pour la section exploitation un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de **217 387,00€**

- Pour la section investissement un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de **223 388,00€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOPTE** le budget primitif 2012 voté par nature au niveau du chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

2012/016 Budget primitif 2012 assainissement

Monsieur le Maire propose :

- Pour la section exploitation un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de **241 141,00€**
- Pour la section investissement un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de **548 273,00€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOPTE** le budget primitif 2012 voté par nature au niveau du chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

2012/017 Budget primitif 2012 commune,

Monsieur le Maire propose :

- Pour la section exploitation un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de **3 632 890,00€**
- Pour la section investissement un budget équilibré en recettes et dépenses pour un montant de **2 852 569,00€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOPTE** le budget primitif 2012 voté par nature au niveau du chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

2012/018 Mise à jour de la délibération du régime indemnitaire,

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la mise à jour du régime indemnitaire créé par délibération en date du 1er décembre 2003.

2012/019 Convention FAIDAC

La commune met en place le FAIDAC (Fonds d'Aide à l'Investissement des Artisans et Commerçants), avec une dotation de 6 000,00€ inscrits au BP 2012.

L'attribution gérée par la commission économie et commerces, est destinées à aider :

- les entreprises commerciales et artisanales de moins de 10 salariés pour leur équipement et sur la base de 40 % de leur investissement avec un plafond de 2 000,00€ par dossier
- la Commission Economie et Commerces sera chargée de gérer l'attribution de ce fonds qui sera validé devant le Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'adopter la mise en place du FAIDAC proposée par le Maire ;

S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires au BP 2012 ;

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

CHARGE le Maire de l'exécution de cette délibération.

2012/20 Affectation de résultat 2012 service de l'eau

Le Conseil Municipal,

Considérant,

- . Le résultat comptable de N-1 s'élevant à 19 112.449 €
- . Le report à nouveau fin N-1 de 151 138.70 €
- . Le solde d'exécution d'investissement N-1 de -35 027.31€
- . Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 151 691.00 €
- . L'absence de reste à réaliser en recettes.
- . L'excédent cumulé d'investissement fin N-2 de -77 806.38 €

Constate,

- . Que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à 42 779.07 €

Décide d'affecter,

- . La somme en réserve au compte 1068 de 19 112.44 €
- . La somme de 151 138.70 € au report à nouveau (compte 002)

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de deux décisions :

- La maison située au 59 rue George Latapie, propriété communale et libérée par le locataire depuis le 01 avril 2012 deviendra la maison des Associations.
- Les colis de fin d'année des Anciens jusqu'alors réservés aux personnes âgées de 70 ans et plus seront désormais attribués aux personnes âgées de 67 ans et plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.